



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 novembre 2019

N° 1861

Prévention du surendettement des ménages : Bruno Le Maire et Christelle Dubos annoncent la labellisation de 150 Points conseil budget pour accompagner les ménages en difficulté

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté le déploiement de 150 Points conseil budget lors du comité stratégique d'éducation financière ce lundi 25 novembre. Prévus dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ces 150 Points conseil budget sont déployés en 2019 dans 8 grandes régions, grâce à un soutien de l'État de 2 250 000€. D'ici fin 2020, ce sont 400 Points conseil budget qui seront labellisés dans toute la France, afin d'offrir à tous les ménages, quelle que soit leur situation, des conseils et accompagnement en matière de gestion budgétaire et de prévention du surendettement.

Les Points conseil budget sont des lieux d'accueil qui peuvent être portés par une association, un centre communal d'action sociale (CCAS) ou un centre social afin de prévenir les difficultés budgétaires et de lutter contre le surendettement. Ils offrent à toute personne qui le souhaite, indépendamment de sa situation, un accueil inconditionnel pour la conseiller, l'orienter, l'accompagner dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement.

Les missions d'un Point conseil budget :

- **Informé et conseiller le public** en matière de gestion budgétaire et financière ;
- **Identifier les ménages dont la situation financière est fragile** et leur proposer un accompagnement ;
- **Conseiller et orienter les personnes accueillies** de manière gratuite, personnalisée et confidentielle, dans la gestion de leur budget au quotidien ;
- **Réaliser un diagnostic complet de la situation financière de la personne** et lui faire des préconisations pour maîtriser son budget, accéder à ses droits et aux aides auxquelles elle peut prétendre ;
- Les Points conseil budget pourront également **intervenir auprès de créanciers locaux pour résoudre les situations d'endettement**, dans des conditions encadrées ;

- **Accompagner les personnes en difficultés financières ou en situation de surendettement,** avant, pendant et après une procédure auprès de la commission de surendettement des particuliers.

150 Points conseil budget sont ainsi labellisés en 2019 et dotés de 15 000€ par an chacun pour remplir leurs missions, représentant un budget total de 2 250 000 €. Ils sont déployés dans 8 régions de France : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire, La Réunion. Ils permettront en prévision d’accompagner 80 000 ménages.

250 Points conseil budget supplémentaires seront labellisés d’ici fin 2020, pour un total de 400 structures labellisées, pour un potentiel estimé de 220 000 ménages accompagnés.

[Liste des points conseil budget](#)

En 2018, la banque de France a enregistré 88 200 nouvelles situations de surendettement en France.

La labellisation de 400 Points conseil budget est une des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, portée par Christelle Dubos et Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l’Economie et des Finances : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr 01 53 18 41 13

Délégation interministérielle à la pauvreté : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr 06 30 54 14 70